

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1837**

**Election du Président et décisions afférentes**

- **Composition du Comité syndical**
- **Election à la Présidence**
- **Composition du Bureau**
- **Délégation de signature**
- **Désignation du rapporteur au budget**
- **Accueil du nouveau représentant du CESER**
- **Démarche de renouvellement des représentants du personnel**

5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)  
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84 ), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9**

**Quorum atteint**

**Vu** Les délibérations du Comité syndical de l'ARPE relatives aux statuts de l'ARPE : n° 1207 du 16 juin 2009, n° 1243 du 1<sup>er</sup> décembre 2009, n° 1718 du 27 mars 2019 et n° 1778 du 18 mai 2020 ;

**Vu** Les arrêtés préfectoraux du 1<sup>er</sup> juin 2010, du 25 juillet 2019, du 21 août 2020 relatifs aux statuts de l'ARPE ;

**Vu** Les délibérations :

- n° 1548 du 11 mars 2016 relative à l'élection à la Présidence de l'ARPE et la composition du bureau,
- n°1629 du 18 décembre 2017 relative à l'accueil de nouveaux délégués,
- n°1664 du 9 juillet 2018 relative à l'accueil de nouveaux membres CESER,
- n°1708 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relative à la modification des adhésions, représentations et délégations,
- n°1720 du 27 mars 2019 relative au renouvellement de la CAO,
- n° 1801 du 27 janvier 2021 relative à l'élection du Président et décisions afférentes,

**Vu** La délibération n° 21-394 du 23 juillet 2021 de la Région et son annexe, désignant les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs,

**Vu** La délibération n° CD-2021-07-23-10 du 23 juillet 2021 du Conseil Départemental des Bouches du Rhône portant désignation des représentants du CD 13 à divers organismes extérieurs,

**Vu** La délibération n° 2021-472 du 24 septembre 2021 du Conseil Départemental de Vaucluse portant désignation par le CD 84 de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs,

**Considérant** Que les élections départementales et régionales se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021 et que chaque structure membre du syndicat mixte a désigné ses nouveaux représentants au comité syndical de l'ARPE-ARB ;

**Considérant** Que l'élection du Président de l'ARPE-ARB se fait selon les principes du Code Général des Collectivités Territoriales, comme précisé dans les statuts de l'Agence. Le Président est choisi parmi les membres délégués du Conseil régional. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- d'acter la nouvelle composition du Comité syndical :

<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 6 membres délégués et 6 suppléants, élus au sein de l'Assemblée Régionale</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Anne CLAUDIUS-PETIT	Véronique BORRE
Christophe MADROLLE	Serge AMAR
Georges BOTELLA	Chantal EYMEOUD
Véronique DELFAUX	Nicolas ISNARD
Sophie VAGINAY RICOURT	Marie-Florence BULTEAU RAMBAUD
Nathalie CHEVILLARD	Emmanuel FOUQUART
<b>Autres collectivités : un délégué, élu au sein de l'Assemblée délibérante de la collectivité, assisté d'un suppléant</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
CD 13 : Didier REAULT (Vice-Président)	Amapola VENTRON
CD 84 : Marielle FABRE (Vice-Présidente)	Léa LOUARD
CA Grand Avignon : Philippe ARMENGOL	Jacques DEMANSE

- d'élire Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente de l'ARBE :

- Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0
- Nombre d'élus présents ou représentés : 7 / 9
- Elue au 1<sup>er</sup> tour à la majorité

- d'acter la composition du bureau :

La Présidente : **Anne CLAUDIUS-PETIT**

Les Vice-Présidents :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
CD 13 : Didier REAULT (Vice-Président)	Amapola VENTRON
CD 84 : Marielle FABRE (Vice-Présidente)	Léa LOUARD

- **de déléguer** pour la durée du mandat à **la Présidente**, en complément de ses attributions fixées par les statuts :
  - o de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (article 2122-22 4° du CGCT),
  - o de signer les contrats et conventions, ainsi que leurs avenants éventuels, affectant la structure et la réalisation des missions dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
  - o de signer les documents contractuels et leurs éventuels avenants relatifs à la passation de marchés à l'égard de tiers débiteurs (recettes),
  - o de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (article 2122-22 6° du CGCT),
  - o d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (article 2122-22 24° du CGCT).

La Présidente rend compte de l'exercice de ces diverses compétences à l'occasion de la réunion la plus proche du Comité Syndical.

- Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0
- Nombre d'élus présents ou représentés : 7/9

- de donner à **Monsieur Christophe MADROLLE** une délégation de signature en cas d'empêchement ou d'absence de la Présidente pour tous les actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives (notamment mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables) relevant de la délégation du Président.

- Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0
- Nombre d'élus présents ou représentés : 7/9

- de nommer **Monsieur Christophe MADROLLE, Rapporteur au Budget,**

- Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0
- Nombre d'élus présents ou représentés : 7/9

- D'acter les deux représentants du personnel : **Anaëlle HUMBERT et Agnès HENNEQUIN.**

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**

